



R-Leasing

Pour réaliser son rêve d'entreprise, il faut aussi être bien équipé. Raiffeisen est là pour soutenir et financer votre projet grâce à l'alternative de financement R-Leasing. Dream it, lease it !

Le leasing professionnel, une formule flexible

L'acquisition de nouveaux véhicules ou de matériel d'entreprise performants est souvent un processus complexe qui nécessite un investissement important. Notre offre R-Leasing s'adresse à notre clientèle professionnelle et couvre un très large éventail d'équipement professionnel et spécialisé.

Notre clientèle professionnelle couvre des secteurs aussi variés que sont l'Industrie, l'Artisanat, la Construction, le Commerce, l'Agriculture, le Transport, les Professions libérales...

Le matériel à financer peut consister en :



Des véhicules :

- Voitures de fonction (y compris les voitures électriques)
- Camionnettes
- Camions et remorques
- Machines de chantier
- Autobus
- Etc.



D'autres équipements professionnels :

- Matériel de chantier
- Équipements agricoles
- Équipements médicaux
- Matériel informatique
- Etc.



Raiffeisen

**Banque Raiffeisen
Société Coopérative**
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

Adresse postale :
B.P. 111
L-2011 Luxembourg

T (+352) 24 50 1
W www.raiffeisen.lu

n°2173_v01122022



Vos avantages

Avec R-Leasing vous profitez de nombreux avantages :

- R-Leasing est un **crédit-bail financier classique** dont le financement s'effectue à 100 %, en principe sans apport de fonds propres. Banque Raiffeisen achète le matériel de votre choix et vous payez un loyer fixe fiscalement déductible en tant que charge d'exploitation et dont la TVA est récupérable.
- Le coût de l'investissement est **transparent** et vos loyers sont **fixes** durant toute la durée du contrat.
- À la fin du contrat de leasing, vous pouvez choisir de **devenir propriétaire** du bien financé à un prix convenu en début du contrat, de **prolonger le contrat** ou de **restituer le matériel**.
- Étant une écriture comptable « hors bilan », ni l'investissement réalisé via Leasing, ni le financement relatif, n'apparaissent au niveau du bilan de votre exploitation et n'ont ainsi aucun impact négatif sur les ratios du bilan.
- En cas d'éligibilité de votre investissement, vous avez la possibilité de bénéficier de l'aide fiscale (art. 152 LIR) et vous avez en principe accès aux mêmes aides étatiques que pour un financement traditionnel.

Pour plus d'informations et renseignements concernant R-Leasing, vous pouvez contacter le Centre de Compétences au numéro **2450 3200** ou le Service Entreprises au numéro **2450 8000**.

Nos conseillers disposent d'excellentes références quel que soit votre domaine d'activité : services, artisanat, commerce ou industrie. Ils vous répondront sans engagements de votre part et choisiront avec vous la formule la mieux adaptée à vos besoins.

